

Florence et Franck SAMSON

Séze, le 12 juin 2022



à : Monsieur Gérard HOVELAQUE

Commissaire enquêteur

Mairie de Montvalezan

Monsieur,

Veillez trouver ci-joint nos observations concernant le projet de modification du PLU de Montvalezan .

Je joins une copie à insérer dans le cahier de doléances pour informer le public de nos intentions.

La zone à urbaniser Bertrand Coffat est à nouveau soumise à enquête publique.

Depuis le PLU 2010, annulé par le tribunal, puis ensuite dans le PLU 2016 cette zone représentait un des points clés.

Je vais donc citer nos observations de 2016 :

« Concernant la zone Coffat :

Nous sommes surpris que le nouveau PLU confirme la zone AU en l'état.

En effet, nous sommes farouchement opposés à l'agrégation de terrains de valeurs différentes, en raison notamment des restrictions à construire sur certaines parcelles. Ceci amène naturellement à construire sur les parties « saines » et à diluer les droits à construire sur ces propriétés.

En conséquence, la création d'une telle zone, sans accord préalable, porte en elle les graines d'un désaccord inévitable et les combats stériles associés. »

Je vais citer également un extrait de la conclusion du rapport d'enquête publique de Monsieur Jean-Louis DELAPIERRE en aout 2016 p27/30:

« Concernant également les zones 1AUB et 1AUC dites BERTRAND COFFAT, **je recommande d'exclure de ce zonage la zone humide et sa zone de fonctionnalité.** En effet, même si le projet exclut de la

constructibilité la zone humide, tout en la conservant dans le zonage, et prévoit des prescriptions en termes d'imperméabilisation des sols pour sa zone de fonctionnalité, je pense que la meilleure façon de les préserver est de les sortir de ce zonage. »

La mairie de Montvalezan, ignorant l'avis ci-dessus, a confirmé le PLU en l'état.

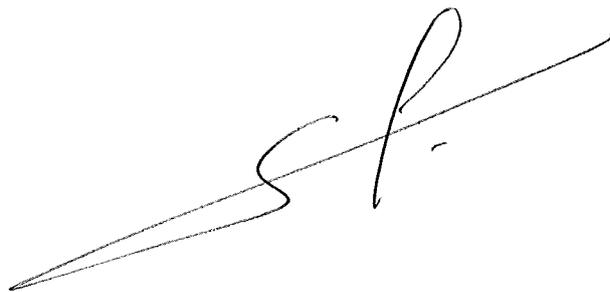
Le tribunal de la cour administrative d'appel de Lyon a rendu la zone 1AUc inconstructible par le jugement de décembre 2019.

Nous voici donc aujourd'hui pour discuter de la zone inchangée Bertrand Coffat dont maintenant environ la moitié de la surface est inconstructible.

Ceci rend un accord entre propriétaires quasiment impossible. Ce projet d'urbanisation, après douze années d'avis, de jugements et de plans est encore une fois mort-né.

En conclusion, il nous semble, une fois de plus, que ce PLU mérite d'être corrigé.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a 'P' and a horizontal line extending to the right.